



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juin 2024

**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

Roissy Pays de France : Évolution des Pass'agglo !

Pour la rentrée 2024-2025, l'agglomération reconduit son soutien aux familles du territoire en prenant en charge une partie des frais d'adhésion à un club sportif avec le **Pass'agglo Sport**, à une structure favorisant la pratique culturelle avec le **Pass'agglo Culture** et des frais de transports scolaires avec le **Pass'agglo Transports scolaires**. Découvrez les évolutions de cette année.

Pass'agglo Sport et Culture

Avec les Pass'agglo Sport et Culture, Roissy Pays de France souhaite accompagner et encourager la pratique sportive et culturelle chez les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, alternants et leurs familles qui habitent sur le territoire en plus du soutien financier en accordant **une aide financière de 60 € sur le montant des frais d'adhésion. Ces aides sont cumulables, une famille peut bénéficier d'un Pass de 60 € pour la pratique d'une activité sportive, et d'un autre Pass de 60 € pour la pratique d'une activité culturelle, par enfant.** Le dispositif #monagglomaid est également cumulable avec le Pass'Sport du gouvernement. **Les inscriptions ont débuté le 3 juin et sont ouvertes jusqu'au 20 octobre 2024.**

- Retrouvez toutes informations pratiques et le lien vers la plateforme de réservation des bons sur [ROISSYPAYSDEFRANCE.FR](https://roissypaysdefrance.fr)

Pass'agglo Transports scolaires

Avec le Pass'agglo Transports scolaires, **Roissy Pays de France prend en charge une partie des frais liés aux transports scolaires sans répercuter la hausse des tarifs d'Île-de-France Mobilités** en augmentant l'enveloppe dédiée pour que le reste à charge des familles du territoire soit identique à l'année passée.

Le Pass'agglo Transports scolaires est cumulable avec les autres Pass'agglo et le Pass'Sport du gouvernement.

Les dépôts de dossier sont possibles tout au long de l'année mais il est recommandé de **procéder au dépôt avant le 15 juillet 2024** pour obtenir sa carte de transport avant début septembre.

- Retrouvez toutes informations pratiques sur [ROISSYPAYSDEFRANCE.FR](https://roissypaysdefrance.fr)

Et pour les partenaires ?

Les structures partenaires du dispositif, publiques ou associatives, devront :

- **pour le Pass'agglo Sport**, être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère en charge des sports et être signataires du contrat d'engagement républicain (CER) ;
- **pour le Pass'agglo Culture**, être enregistrées au répertoire SIRENE et/ou avoir un numéro au répertoire national des associations (RNA) ; être signataires du contrat d'engagement républicain (CER) ; justifier d'une année d'existence au minimum ou être affiliées à une des organisations suivantes : Fédération musicale, fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation (FNCTA), jeunesse et sport ou éducation populaire.

Les structures partenaires bénéficieront d'un accès à la plateforme afin d'assurer la gestion et le suivi des opérations. Le remboursement de la valeur totale des Pass'agglo leur sera fait directement par la communauté d'agglomération.

Contact presse :

Tiffany MASSOL

Chargée de communication institutionnelle et relations presse – Roissy Pays de France

01 34 29 45 70

tmassol@roissypaysdefrance.fr

Retrouvez l'actualité de l'agglo sur roissypaysdefrance.fr



À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 357 929 habitants. 2^e agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris. Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris- Charles-de-Gaulle et Paris- Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Pascal DOLL, président de Roissy Pays de France, est à la tête d'un exécutif réunissant 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués.

Au total, le conseil communautaire compte 104 élus. Roissy Pays de France exerce 22 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.